

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 08 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 08 décembre à 17 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle des Actes, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire.

Présents : LEVEQUE Dominique - PESKINE Jacques - CORNOT Gaëlle - Louis CHIPAUX — BEGIN Rémi – BARBIER Karine – TOUBOUL Didier - THEVENIN Sandrine – Jean-Louis BOUGERET - Joël METIVIER - BITAUD Nicolas - Yvette MERSEY - CIDALE Jean-Charles -

Absent(e)s excusé(e)s : Marion MEUNIER donne procuration à Rémi BEGIN  
LEPLAT Michel -

Secrétaire de séance : CORNOT Gaëlle

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.

### 1. Demande d'autorisation de vente – France Loire 11 Résidence St Ladre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service de l'habitat de la DDT du Cher sollicite notre avis sur la vente d'un logement social situé au 11 résidence Saint Ladre conformément à l'Article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour	14
Contre	
Abstention	

Il s'agit d'un logement de type 4, dont le diagnostic est de classe D, le prix de vente envisagé est de : 83 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un AVIS FAVORABLE pour la vente d'un logement social SA France Loire situé 11 Résidence Saint Ladre à Massay.

### 2. Création de la voie Chemin des Bordes

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la création de la voie « Chemin les Bordes », la modification l'arrêté Municipal relatif à la création de numéro de voie joint en annexe, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches y afférents.

Pour	14
Contre	
Abstention	

### 3. Tarifs 2024 – Maison Communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

Pour	14
Contre	
Abstention	

- Fixer les tarifs 2024 des salles de la Maison Communale pour l'année 2024 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - <b>2023</b>						
Association Massay (semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)	-	-	-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	100	120	200	230	300	340
Autres	140	170	280	350	440	530
<b>Caution</b>	<b>1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)</b>					

Salle - 50 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay semaine et 1 <sup>e</sup> utilisation)			-	-	-	-
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	-	-
Massayais	-	-	100	110	150	170
Autres	90	110	140	170	200	240
<b>Caution</b>	<b>1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)</b>					

#### 4. Tarifs 2024 - Cimetière

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 pour le cimetière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Pour	14
Contre	
Abstention	

	2022	%	2023
<b>CONCESSIONS</b>			
<b>Concession 15 ans</b> 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 = 2 corps	115.00	/	<b>115.00</b>
<b>Concession 30 ans</b> 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (71,66 / m <sup>2</sup> )	215.00	/	<b>215.00</b>
<b>Concession 30 ans</b> 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	285.00	/	<b>285.00</b>
<b>Concession 50 ans</b> 1 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2 m = 2 corps - (108,33 / m <sup>2</sup> )	325.00	/	<b>325.00</b>
<b>Concession 50 ans</b> 1,50 m (largeur) x 2 m (longueur) Prof. 2,00 m = 3-4 corps	435.00	/	<b>435.00</b>
Superposition des perpétuelles	115.00	/	<b>115.00</b>
<b>TRAVAUX DE FOSSOYAGE</b>			
Fosse ordinaire (pleine terre)	145.00	/	<b>145.00</b>
Fosse enfant	87.00	/	<b>87.00</b>
Exhumation (1 corps)	90.00	/	<b>90.00</b>
Droit réduction des corps	50.00	/	<b>50.00</b>
Entretien des tombes	35.00	/	<b>35.00</b>
<b>COLUMBARIUM – 2 urnes / case</b>			
Concession 15 ans	115.00	/	<b>115.00</b>
Concession 30 ans	215.00	/	<b>215.00</b>
Concession 50 ans	325.00	/	<b>325.00</b>
Droit d'ouverture d'une case	25.00	/	<b>25.00</b>
<b>CAVES-URNES - 4 urnes / case</b>			
Concession 15 ans			<b>115.00</b>
Concession 30 ans			<b>215.00</b>
Concession 50 ans			<b>325.00</b>
Droit d'ouverture d'une cavurne			<b>25.00</b>

#### 5. Tarifs 2024 – Photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 pour les photocopies / Visites Touristiques / Documents Touristiques d'Information comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<b>PARTICULIERS</b>	1 page	Recto / verso
Photocopie A4 – noir et blanc	0,10	0,20
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Photocopie A4 - couleur	0,50	1,00
Photocopie A3 – noir et blanc	0,20	0,40
Photocopie A3 – NB sur papier couleur	0,30	0,60
Photocopie A3 - couleur	1,00	2,00
Reliure de document	5,00	
<b>LES ASSOCIATIONS</b> (avec le CATECHISME et la MEDIATHEQUE)		
Photocopie A4 – noir et blanc		
De 0 à 50 copies	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 50 copies	0,05	0,10
Photocopie A4 – NB sur papier couleur	0,10	0,20
Photocopie A4 – couleur	0,10	0,20
<b>AFFICHES -</b> De 0 à 20 affiches	Gratuit	Gratuit
Au-delà de 20 affiches		
Affiches - A3 – noir et blanc	0,10	0,20
Affiches - A3 – NB sur papier couleur	0,15	0,30
Affiches - A3 - couleur	1,00	2,00
La facturation se fera à la fin de chaque année avec un décompte		
<b>DOCUMENTS ET VISITES TOURISTIQUES</b>		
Visite touristique	2,00 € / pers	
Document touristique « Balades culturelles en Berry – Déols / Massay »	9,00 €	
Livre « Sites clunisiens en Europe »	18,00 €	

Pour	14
Contre	
Abstention	

## **6. Tarifs 2024 – Cantine et Accueil Périscolaire**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide les tarifs 2024 de la Cantine et l'Accueil Périscolaire comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>A compter du 01 janvier 2024</b>	
<b><i>Cantine</i></b>		
Enfant	3,00	
Adulte	5,20	
Agents communaux	3,00	
<b><i>Accueil périscolaire</i></b>	<b>Matin*</b>	<b>Soir*</b>
QF ≤ 400	1,00	1,00
401 < QF ≤ 700	1,10	1,10
QF > 700	1,20	1,20

Pour	14
Contre	
Abstention	

\* Lundi, mardi, jeudi et vendredi

## **7. Avancement de grade – Création et suppression de poste**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide les tableaux d'avancement de grade comme indiqué ci-dessous, autorise Monsieur le Maire à créer et supprimer les postes concernés et faire toutes les démarches y afférents.

Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade des Adjoints Administratifs est fixé comme suit :

Pour	14
Contre	
Abstention	

Voie d'accès : PAR VOIE D'ANCIENNETÉ

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (grade et échelon)	Promovable à partir du : Au grade de :
1 – ROBERT Elisabeth	Adjoint Administratif principal 2 <sup>e</sup> Cl. Échelon 9 – C2	1 <sup>er</sup> janvier 2024 Adjoint Administratif Principal 1 <sup>er</sup> Cl.

Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade des Adjoints Techniques est fixé comme suit :

Pour	14
Contre	
Abstention	

Voie d'accès : PAR VOIE D'ANCIENNETÉ

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (grade et échelon)	Promovable à partir du : Au grade de :
1 – METIVIER Bruno	Adjoint Technique Échelon 10 – C1	1 <sup>er</sup> janvier 2024 Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> Cl.

De créer et supprimer les postes correspondants aux avancements de grade 2023.

### **8. DM 3 : Décision Modificative n° 3 Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 3 - Budget Commune comme présentée ci-dessous pour l'intégration des frais d'études compte 2031 au compte 2128 « autres agencements et aménagements » concernant la réalisation des travaux de forage.

<b><u>Section Fonctionnement – Dépenses</u></b>	<b><u>Section Investissement – Dépenses</u></b> Chapitre 041 – 2128 = 300
<b><u>Section Fonctionnement – Recettes</u></b>	<b><u>Section Investissement – Recettes</u></b> Chapitre 041 – 2031 = 300

Pour	14
Contre	
Abstention	

### **9. DM 4 : Décision Modificative n° 4 Budget Commune**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n° 4 - Budget Commune comme présentée ci-dessous pour constater la reprise sur provision pour dépréciations des comptes de tiers au compte 7817.

<b><u>Section Fonctionnement – Dépenses</u></b>	<b><u>Section Investissement – Dépenses</u></b>
<b><u>Section Fonctionnement – Recettes</u></b> Chapitre 013 – 6459 = - 397.15 Chapitre 78 – 7817 = 397.15	<b><u>Section Investissement – Recettes</u></b>

Pour	14
Contre	
Abstention	

### **10. Délibération : Reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers**

- ***Vu*** le Code Général des Collectivités Territoriales
- ***Vu*** l'instruction budgétaire et comptable M57
- ***Considérant*** que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes
- ***Considérant*** que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré

Pour	14
Contre	
Abstention	

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des Collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité.

**Monsieur Le Maire** informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de constater une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciations des comptes de tiers).

- Nous avons reçu en 2023 des règlements de créances inscrites en provision dans la délibération 2023-04-16 du 07/04/2023.
- Compte tenu de ces règlements, il y a lieu de procéder à la reprise de la provision au compte 7817 pour un montant de 597.15€ (ci-joint l'Etat des paiements reçus).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de procéder à la reprise sur provision des créances réglées pour un montant de 597.15€ au compte 7817.

### **11. Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le devis de l'EIRL CHEMIERE, Architecte pour un montant de 6 500,00 € HT dans le cadre de la Mission de Maîtrise d'Œuvre de l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay, autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Pour	14
Contre	
Abstention	

### **12. Plan de financement – Mission de Maîtrise d'Œuvre pour l'Aménagement de la Place de la Gare à Massay pour demande de Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement de la Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant l'aménagement de la Place de la Gare afin de solliciter un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry

Honoraires de la Mission de Maitrise d'Œuvre	6 500,00 €
Fonds de concours CdC Vierzon-Sologne-	3 200.00 €
Département du Cher	2 000,00 €
A la charge de la Commune (20%)	1 300.00 €

Pour	14
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement pour la Mission de Maîtrise d'Œuvre concernant l'Aménagement de la Place de la Gare tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à solliciter un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry, au Département du Cher et à signer tous les documents y afférents.

### **13. Délégation du Conseil Municipal à M. le Maire pour la vente de logements à Massay**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne délégation et pouvoir de signature à M. le Maire concernant la vente de logements à Massay suivant liste ci-dessous :

- 13, 13 bis et 13 Ter Rue Gourdon de Givry (parcelle AL0214 pour 203m<sup>2</sup>)
- 1 Rue des Forges (parcelle AL0051 pour 188m<sup>2</sup>)
- 3 Avenue du Maréchal Foch (parcelle AL288 pour 105m<sup>2</sup>)

Pour	14
Contre	
Abstention	

Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la vente des logements ci-dessus et signer tous les documents y afférents.

#### **14. Proposition d'achat d'une Grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'achat d'une grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle pour la somme totale de 26 000,00 €, (plans du cadastre joints),

Pour	14
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'achat d'une grange derrière le préau de la cour de la Mairie plus une parcelle pour la somme totale de 26 000,00 € (parcelle AK0093 de 229m<sup>2</sup> pour la grange et AK0311 de 813m<sup>2</sup> pour le terrain) et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **15. Plan de Financement pour Travaux de « Création de réseau Eaux Usées avec Poste de refoulement » Route de Saily à Massay.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement pour des travaux de « Création de Réseau Eaux Usées avec Poste de Refoulement » Route de Saily, de faire les demandes de subventions, et pouvoir par la suite faire les démarches d'Appel d'Offres.

##### **Estimation du coût des Travaux**

**108 070,00 € HT**

DETR (40%)	43 228,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne (30%)	32 421,00 €
A la charge de la Commune (30%)	32 421,00 €

Pour	14
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le Plan de financement pour des travaux de « Création de réseau Eaux Usées avec Poste de refoulement » Route de Saily à Massay tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **16. Noël des agents – attribution de chèques cadeaux pour Noël 2023**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les dispositions prises en novembre 2019 pour les agents communaux en matière de prestations d'action sociale, notamment à l'occasion de Noël et des fêtes de fin d'année, en octroyant un bon d'achat.

Si la valeur annuelle des bons d'achat n'excède pas 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale (Pour 2023 : 3 666,00 € soit 183,30 €), ils sont exonérés de cotisations, CSG, quels que soient les motifs de leur octroi.

Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS à l'occasion des fêtes de Noël aux agents communaux de la façon suivante :

Pour les agents titulaires, à temps complet ou à temps non complet = 12 agents

La valeur qui pourrait être attribuée : 150,00 €

Pour les agents contractuels = 3 agents

La valeur qui pourrait être attribuée : selon ancienneté au mois de décembre

- 1 agent à 150,00 €
- 1 agent à 80,00 €
- 1 agent à 70,00 €

Soit un total de 2 100,00 € et cela concernera les agents répondant aux critères.

- **Vu le code des Collectivités Territoriales,**
- **Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la proposition d'attribuer des chèques cadeaux KADEOS aux agents à l'occasion des fêtes de Noël comme suit :**

- Pour les agents titulaires, à temps complet ou à temps non complet = 12 agents

La valeur qui pourrait être attribuée : 150,00 €

- Pour les agents contractuels = 3 agents

La valeur qui pourrait être attribuée : selon ancienneté au mois de décembre

- 1 agent à 150,00 €
- 1 agent à 80,00 €
- 1 agent à 70,00 €

Pour	14
Contre	
Abstention	

Soit un total de 2 100,00 € et cela concernera les agents répondant aux critères.

### **17. Plan de Financement pour travaux d'Aménagement Paysager de la Place de la Gare à Massay.**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement relatif au projet de Travaux D'Aménagement Place de la Gare à partir des éléments fournis par M. Chemiere, Architecte Paysagiste DPLG afin de solliciter rapidement des subventions au titre de la DETR, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une végétalisation d'environ 2 000m<sup>2</sup>

Pour	14
Contre	
Abstention	

Honoraires de la Mission de Maitrise d'Œuvre	6 500,00 € HT
Travaux d'aménagement	342 233,00 € HT
<b>Total :</b>	<b><u>348 733,00 € HT</u></b>

DETR 50%	174 366,50 € HT
Région Centre Val de Loire 20 %	69 746,60 € HT
Conseil Départemental du Cher 10%	34 873,30 € HT
A la charge de la Commune 20%	69 746,60 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté et autorise M. Le Maire à solliciter toutes les subventions, telles que la DETR, de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher, et de signer tous les documents y afférents.**

### **18. Plan de Financement pour organisation d'une Fête Médiévale à Massay**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le Plan de Financement relatif à l'organisation d'une Fête Médiévale à Massay les 25 et 26 mai 2024 et solliciter des subventions et Fonds de concours auprès de différentes administrations.

Pour	14
Contre	
Abstention	

<b>Coût prévisionnel de la manifestation</b>	<b>13 500,00 € HT</b>
Fonds de concours CdC Vierzon-Sologne-Berry	3 500,00 € HT
Conseil Départemental du Cher	2 500,00 € HT
Commune de Chéry	500,00 € HT
Région Centre Val de Loire	2 000,00 € HT
Soutiens financiers entreprises privées (Art Vitrail, Ets Jacquet, Ateliers de la Chapelle, J2D)	1 500,00 € HT
A la charge de la Commune	3 500,00 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le plan de financement tel que présenté, autorise M. Le Maire à solliciter toutes les subventions et soutiens financiers indiqués ci-dessus et signer tous les documents y afférents.**

Informations et questions diverses :

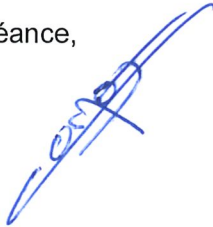
- Mouvements de crédits
- Dossier M. CHAMBERT Photovoltaïque pour la parcelle M. MINORET AP36
- Aménagement paysagé de la cour d'école
- Le TROQUET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19 heures 40

*Prochain Conseil Municipal : Vendredi 02 février 2024 à 17h45*

Gaëlle CORNOT

Secrétaire de Séance,



Dominique LEVEQUE  
**Le Maire D. Lévêque**

